

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

(District Saint-Thomas-d'Aquin)

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le **15 juin 2020**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750 avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative au lot 1 700 539, propriété de la société Ukal Canada inc.

Cette demande consiste à permettre l'implantation de deux conteneurs de collecte de matières résiduelles dans la cour avant ayant front sur l'avenue Pion, pour la propriété sise au 7525, avenue Pion, alors que l'article 17.7.2 du règlement d'urbanisme numéro 350 ne permet pas l'implantation de conteneur de collecte des matières résiduelles en cour avant et ce, conditionnellement à l'installation d'une clôture en maille avec latte de vinyle opaque d'une hauteur de 1,83 mètre au pourtour des conteneurs.

Conformément à la résolution numéro 20-287 adoptée le 19 mai 2020, le Conseil a choisi de remplacer la procédure d'audition pour la dérogation mineure projetée pour ce projet, par un appel de commentaires écrits.

Une présentation détaillée du projet est diffusée à l'adresse Web suivante : <https://www.ville.st-hyacinthe.qc.ca/ville/vie-democratique/avis-publics>

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit jusqu'au 12 juin 2020 inclusivement. Un formulaire est disponible à cet effet à l'adresse Web ci-dessus mentionnée.

Saint-Hyacinthe, le 27 mai 2020



Me Hélène Beauchesne, notaire, OMA
Greffière